
**Rapport de la commission l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
14 décembre 2021**

Rapporteur : Johan MARTENS

M 115 – 21.06 POUR DES JEUX D'EAU À VERNIER-VILLAGE

Présentation par la motionnaire, Mme FORNEY.

La motion part du constat qu'il y a peu de jeux et encore moins de jeux aquatiques pour les jeunes enfants dans le Village, alors qu'il y a de nombreuses familles, une grande crèche et des jardins d'enfants. De plus, les étés sont de plus en plus chauds. Ce type d'installation favorise les rencontres et crée du lien social. Il est sécurisé sans risque de noyades, économique et plus hygiénique que les pataugeoires, pour les petits enfants.

Elle demande donc au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer ces jeux d'eau dans un espace à déterminer à Vernier-Village.

Il manque réellement des espaces pour les petits enfants. Le groupe Harmos de la crèche de Vernier-Village, pourrait aussi utiliser ce type d'installation en été.

M. BUSCHBECK, Maire, partage ce constat qui devient une nécessité au vu des étés caniculaires.

Les quartiers ne reçoivent pas, par principe, toutes les mêmes infrastructures, permettant ainsi aux habitants de parcourir la Commune. Néanmoins, comme les jeux d'eau s'adressent à un public très jeune, les déplacements sont plus compliqués.

Toutefois, ces installations ne sont pas prévues au PPI, ni pour un crédit d'étude ni pour une réalisation. Il n'y a donc pas d'opportunité avant 5 ans, à moins de renoncer à un autre projet du PPI. Cette motion sera donc étudiée de manière sommaire par les services communaux faute de crédit d'étude.

M. BEFFA, Chef de projets au Service de l'aménagement, confirme la volonté des Conseillers administratifs de ne pas multiplier les équipements identiques dans tous les quartiers et proposer des activités les plus diversifiées possibles et de qualité dans les parcs, et privilégier les déplacements entre les parcs communaux, raison pour laquelle une Voie Verte, qui évite autant que possible les grands axes, a été créée. La Commune recense plusieurs points d'eau : la piscine du Lignon, le parc de Balexert, la pataugeoire des Avanchets, la place du Lignon et la place de l'Étang (à venir).

Les emplacements pour accueillir une installation de jeux d'eau sont peu nombreux à Vernier-Village. Seul le parc Chauvet-Lullin pourrait idéalement les accueillir. La proximité d'un bâtiment public est un atout pour pouvoir utiliser l'arrivée d'eau et l'électricité. (Il n'est pas possible de les implanter dans un préau.) Cet aménagement pourrait être inclus dans le projet de réaménagement de la place de jeux, dont la durée de vie des jeux extérieurs est comprise entre 10 et 15 ans.

Les coûts d'aménagement de jeux d'eau sont compris entre CHF 800'000.00 et CHF 1'000'000.00 ; (p.ex. l'aménagement complet du parc de Balexert a coûté environ CHF 800'000.00, alors que les éléments techniques pour l'installation de jeux d'eau au Lignon, à savoir la citerne, les pompes, le filtre à sable, ont coûté CHF 600'000.00.) Les coûts d'entretien s'élèvent à CHF 16'000.00/an et répartis entre l'achat de produits, tels que le chlore (CHF 1'500.00), et la part du salaire d'un responsable de la maintenance (CHF 14'400.00). Les coûts sont en relation avec la grandeur de la place de jeux et le nombre de jets. Leur type de construction offrent à ces jeux une durée de vie jusqu'à 20-25 ans

Des commissaires (VERT.E.S, MCG et SOC) approuvent l'idée du parc Chauvet-Lullin, très fréquenté, notamment l'été. Le réaménagement de cette place de jeux, en y intégrant des jeux d'eau, mais sans doute moins grands que ceux du parc de Balexert, serait intéressant et donc aussi moins onéreux.

L'espace compris entre le nouveau bâtiment de l'école allemande et la crèche est également suggéré.

Un commissaire (PDC-VL) est également favorable au projet, mais sous réserve que les frais soient contenus et le projet pas trop ambitieux. Pour lui, le parc Chauvet-Lullin est un bon endroit, disposant également de coins d'ombre.

La Présidente (VERT.E.S) se demande s'il ne faudrait pas trouver un lieu où la densité enfantine est plus importante. Et pour contenir les coûts, s'il ne serait pas intéressant de voir s'il y a des solutions plus simples, et plus faciles d'entretien pour amener de la fraîcheur.

Pour un commissaire (VERT.E.S), le parc Chauvet-Lullin est situé à proximité de grands ensembles immobiliers, avec une forte densité, auxquels il manque des lieux de rencontre au bas des immeubles.

M. BUSCHBECK rappelle que le Conseil administratif soutient cette motion et soulève le manque de jeux d'eau à Vernier-Village, même s'il est malaisé de définir le périmètre de Vernier-Village. (Les habitants de Poussy seraient plus près de la place de jeux de l'Étang que de celle de Chauvet-Lullin.)

M. BUSCHBECK attire l'attention que les jeux d'eau doivent respecter des normes d'hygiène contraignantes. L'Office cantonal de l'eau n'autorisera pas une installation avec de l'eau qui coule en permanence, celle-ci devant être recyclée et réutilisée, ce qui nécessitera toute une machinerie de base.

De plus, les jeux d'eau, qui amènent de la fraîcheur et fonctionnent comme un îlot de fraîcheur, doivent être réalisés sur un terrain imperméable, ce qui est un paradoxe.

VOTE :

Acceptons-nous la motion M 115 – 21.06 Pour des jeux d'eau à Vernier-Village ?

**10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE,
1 PLR, 1 UDC)**

La motion est acceptée à l'unanimité.